



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/943
23 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 112 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 19 avril 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des
Nations Unies*

J'ai l'honneur de me référer au document publié sous la cote A/50/927-S/1996/262, du 11 avril 1996, contenant le texte d'une déclaration adoptée à New York le 2 avril 1996 par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur le Jammu-et-Cachemire.

Le porte-parole officiel du Gouvernement indien a publié une déclaration à New Delhi, le 3 avril 1996 (voir annexe), dans laquelle il rejette les fausses allégations formulées par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique dans ladite déclaration.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Prakash SHAH

* À la demande du Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre similaire, transmettant le texte de la déclaration figurant en annexe à la présente lettre, a été précédemment publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/309.

Annexe

DÉCLARATION DU PORTE-PAROLE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT INDIEN

1. Nous avons eu connaissance d'une déclaration publiée à New York le 2 avril 1996 par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur le Jammu-et-Cachemire, qui contient de fausses allégations au sujet d'incidents qui se sont récemment produits au Cachemire. Cette déclaration, qui est manifestement l'oeuvre du Pakistan, montre que l'Organisation de la Conférence islamique continue d'être utilisée par ce pays pour diffuser de la propagande anti-indienne.
2. Contrairement à ce qui est dit dans la déclaration du Groupe de contact de l'OCI, lors des incidents qui se sont récemment produits au sanctuaire de Hazratbal, les terroristes ont tenté de profaner le lieu saint qu'ils avaient occupé par la force, puis ont menacé de faire de même à partir d'un bâtiment voisin. La police est intervenue pour riposter à la menace que les terroristes faisaient peser sur le sanctuaire et pour se protéger des attaques que les terroristes lançaient contre elle. Ce sont les groupes terroristes et leurs mentors au Pakistan, à l'origine de la violence au Cachemire, qui sont responsables des souffrances et des malheurs qui accompagnent inévitablement la violence.
3. Il a déjà été précisé, et nous le répétons ici, que, dans l'affaire de l'enlèvement de M. Jalil Andrabi et de son tragique assassinat, il ne s'agissait pas d'un décès en captivité. Les forces de sécurité ne sont pour rien dans cette tragédie. De hauts fonctionnaires de la police sont chargés de l'enquête et tout sera fait pour arrêter ceux qui se sont rendus coupables de ce crime odieux.
4. Comme le reste du pays, le Jammu-et-Cachemire élira bientôt les membres de la Lok Sabha. Ces élections seront l'occasion de redonner vie au processus politique. Le Pakistan fait tout ce qu'il peut pour que ce processus échoue au Jammu-et-Cachemire, parce qu'il veut poursuivre la guerre impitoyable et implacable qu'il mène contre l'Inde par personnes interposées. L'ordre et la paix ne pourront pas être restaurés au Jammu-et-Cachemire si le Groupe de contact de l'OCI laisse le Pakistan l'utiliser pour publier des déclarations inexactes et provocatrices contre l'Inde.

New Delhi, le 3 avril 1996
